

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-081

Objet : Grille tarifaire des prestations de service du pôle prévention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et notamment son article 4 I ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage ;

Approuve la grille tarifaire des prestations de service du pôle prévention comme annexée à la présente délibération.

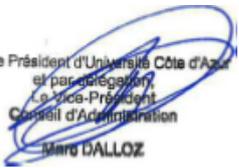
Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 28 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 13 juin 2022


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marie DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-081**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 27 JUIN 2022
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 28 JUIN 2022

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Prestation de service Pôle Prévention

Tarification

▪ Tarifs

Prestation	Quantité	Tarif HT
Support fonction Conseiller de Prévention		
Mise à disposition 10% ETP	1 an	9 000 €
Conseiller en Radioprotection externe et prestations associées		
<u>Régime de déclaration</u>		
Mission CRP externe	1 an	550 €
Vérification matériel	Par appareil / 1 an	100 €
Dosimétrie ambiance	Par local / 1 an	100 €
Dosimétrie individuelle	Par personne / 1 an	100 €
<u>Régime d'enregistrement</u>		
Mission CRP externe	1 an	800 €
Vérification matériel	Par appareil / 1 an	100 €
Dosimétrie ambiance	Par local / 1 an	100 €
Dosimétrie individuelle	Par personne / 1 an	100 €
Forfait télédéclaration	Par télédéclaration	200 €
Métérologie CO2		
Mesure de CO2 atmosphérique	Par local	20 €
Rédaction du rapport de mesure	Par rapport	50 €

Prix en € H.T.

▪ Modalités d'application de la tarification

Les tarifs s'appliquent aux organisations publiques ou privées avec lesquelles Université Côte d'Azur est associée, ainsi qu'aux structures et unités en soutien de leur activité.

- **Les tarifs comprennent :**

- Les frais de mise à disposition de temps de travail
- Les frais de gestion des dossiers et rédaction de rapport
- Les coûts de prestations externes complémentaires nécessaires,
- Les frais liés aux matériels nécessaires, leur calibrage et entretien
- Le maintien à niveau des formations obligatoires des personnels

▪ Gestion des demandes

- Gestion directe des demandes par le pôle prévention Université Côte d'Azur

▪ **Modèle économique et gestion des sommes engendrées par les locations**

- Perception par la 3DS.
- Répartition des recettes :
 - 10 % affecté aux équipements, leur entretien sur le coût total HT
 - 20 % prestations externes complémentaires nécessaires sur le coût total HT
 - 70 % affecté à la 3DS sur le coût total HT